



**Conseil communal
Penthalaz**

**Rapport de la Commission de gestion
sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2018**

Législature 2016-2021

Préavis n° 2019 - 33

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion est composée de Mesdames Corinne Borgeaud, Rosario Monteiro, Patrizia Ponti, Victoria Ravaioli-Thibaud et Mareva Martin, remplacée dès le 1^{er} mars 2019 par Monsieur Stéphane Zurcher, ainsi que de Messieurs Antonio Gatto et Claude-Alain Zbinden.

La Commission s'est réunie une première fois le 25 octobre 2018, au domicile du rapporteur, afin d'établir la liste des thèmes qu'elle souhaitait aborder avec notre exécutif.

Le 28 novembre 2018, nous avons adressé un courriel à la Municipalité en précisant les thèmes choisis, soit :

- Parc informatique et logiciels
- Personnel communal
- Piscine et camping (travaux – problèmes de piscine – comptes)

- Tennis club – rénovation
- Travaux routiers dans la commune (routes de Lausanne, de la Gare et de Cossonay - Avance des travaux – aménagement du vieux village - financement)

Puis les thèmes ont été développés ainsi :

Informatique et logiciels

Bases :

- Année 2017, remplacement matériel et logiciel, préavis n° 2017-14
- Budget 2018
- Sur le préavis 2017-19, poste 190.315, prolongation du contrat de l'informaticien, y compris contrats de maintenance et d'entretien.
- Plus extrait en page 22 du rapport de gestion 2018-22.

Questions :

Situation sur le changement informatique :

- Comment s'est déroulé le changement (détails sur la temporalité et la chronologie).
- Est-ce que c'est terminé ?
- Pourquoi a-t-il été nécessaire de prolonger le contrat de l'informaticien, quels étaient les bénéfices attendus, et ont-ils été atteints ?
- L'informaticien est-il une personne indépendante engagée uniquement pour la commune ou une personne de l'entreprise Prime Technologies ?
- En dehors de la période de changement, y a-t-il un prestataire de service pour le suivi courant ?

Personnel communal

Questions :

- Que sont actuellement la vision et les missions que s'est données la Municipalité dans le cadre de la gestion du personnel en termes de planification pour les prochaines années ?

- Au vu du nombre de personnes engagées, est-ce que la Municipalité est satisfaite et estime efficace la gestion de la commune ?

Piscine et camping (travaux – problèmes de piscine – comptes)

Obtenir les comptes d'exploitation de la piscine et du camping

Questions :

- Y a-t-il eu des soucis particuliers avec les campeurs au cours de l'année ?
Quelles suites ont été données par la Municipalité à ces soucis ?
- Les sanitaires du camping sont-ils gérés par la commune et à quelle fréquence ?
- Qu'en est-il de ceux de la buvette ?
- Qui s'occupe des installations de la piscine ?
- Au vu des soucis de cette année, pensez-vous former d'autres personnes pour le fonctionnement des installations de la piscine ?

Tennis club – rénovation

Selon le préavis municipal 2016-10.

- Les coûts ont-ils été maîtrisés ?
- Les travaux répondent-ils aux attentes des utilisateurs ?

Travaux routiers dans la commune (routes de Lausanne, de la Gare et de Cossonay

- avance des travaux – aménagement du vieux village - financement)

Bases :

Préavis Municipal 2016-01

Réaménagement du vieux village

Préavis Municipal 2017-12

Crédit d'étude pour le réaménagement et la réfection de la route de la Gare

Préavis Municipal 2017-16

Réfections des routes de Lausanne et Cossonay

Réaménagement du vieux village

Questions :

Est-ce que la réalisation du projet répond aux objectifs et principes d'amélioration fixés dans le préavis qui sont :

- Améliorer et réaliser des cheminements piétonniers sécurisés en bordure de la chaussée ainsi qu'aux débouchés du chemin du Cheminet, de la rue J.-J. Porchat et de la route de Penthaz.
- Maintenir les emplacements des passages piétons en respectant les distances de visibilité.
- Modifier l'accès à l'église par un cheminement piétonnier en bordure est de la chaussée (route de Daillens).
- Modérer la vitesse de circulation en réalisant divers aménagements sur la chaussée, îlots modérateurs de trafic avec diminution de la largeur de chaussée
- Aménager deux arrêts de bus sur la chaussée au carrefour route de la Gare - route de Daillens- route de Lusserly.
- Valoriser l'espace par des aménagements.
- Diminution du bruit et de la vitesse de circulation.

Quel est le bilan concernant le crédit de CHF 2'275'000.00 accordé par le Conseil ?

- Est-ce que le projet est bouclé ?
- Si oui, quel est le bilan final ?
- Si non, quel est l'état du projet ?
- Avons-nous pu bénéficier des subventions prévues ?
- Autre ?

Crédit d'étude pour le réaménagement et la réfection de la route de la Gare

Questions :

- Est-ce que l'étude est terminée ?
- Quel est le bilan du crédit de CHF 130'000.00 accordé par le Conseil ?
- Reste-t-il des points ouverts ?

Réfections des routes de Lausanne et Cossonay

Questions :

- Quel est l'état d'avancement du projet ?
- Quel est le bilan du crédit de CHF 2'760'500.00 accordé par le Conseil ?
- Est-ce que le budget sera respecté ?
- Quelles sont les prévisions des dépenses finales ?
- Avons-nous pu bénéficier des subventions prévues ?
- Autre.

* * * * *

Notre première séance avec la Municipalité, laquelle était incorporée, a eu lieu le 24 janvier 2019. Pour la Commission de gestion, Madame Martin était excusée. Monsieur Blum, informaticien, était également présent. Nous avons traité les sujets de l'informatique et du personnel.

Informatique et logiciels

Questions

Situation sur le changement informatique :

Comment s'est déroulé le changement (détails sur la temporalité et la chronologie) ?

- Le projet PRIME a démarré en 2017 (Préavis municipal n° 2017-14).
- Mise en place de la bourse en été 2017 par Prime Technologies, puis les autres services. Hormis le service technique, tout a été effectué.
- Le projet GED (Gestion électronique des documents) s'est déroulé de fin 2017 au printemps 2018 pour la bourse. Pour les autres services, il s'est terminé le 1^{er} janvier 2019, sauf pour le service technique.

Est-ce que c'est terminé ?

- Oui à 90%.
- Manquent au niveau de la GED la finalisation et le déCommissionnement de l'ancien serveur de session, ainsi que l'implémentation pour le service

technique de la GED et des produits NEST (gestion des communes) le concernant.

Pourquoi a-t-il été nécessaire de prolonger le contrat de l'informaticien, quels étaient les bénéfices attendus, et ont-ils été atteints ?

- Il a été nécessaire de prolonger le contrat de M. Blum car PRIME Technologies ne propose pas de service de support de proximité et ne propose pas de formation, mais uniquement du support pour leurs produits.
- La commune n'a pas de poste fixe d'informaticien (et ce n'est possible d'en intégrer un) et la Municipalité a lancé un appel d'offre pour la suite, M. Blum n'étant plus disponible au-delà de 2019.
- Il est nécessaire d'assurer encore un certain nombre de tâches : support aux utilisateurs et prestataires externes durant la phase du projet, support des infrastructures et des serveurs concernés, suivi des évolutions usuelles de l'infrastructure, gestion de mises à jour logicielles et gestion des intervenants externes hors projet.

L'informaticien est-il une personne indépendante engagée uniquement pour la commune ou une personne de l'entreprise Prime Technologies ?

- M. Blum est un indépendant, inscrit au Registre du Commerce.

En dehors de la période de changement, y a-t-il un prestataire de service pour le suivi courant ?

- Pas à ce jour, à part M. Blum, de manière temporaire.

Besoins futurs :

Liés à l'infrastructure en place :

- Support des utilisateurs (bugs et petites pannes) -> 20 personnes
- Mise à jour des postes de travail -> 15 fixes, 12 portables et tablettes

Maintenance et sauvegarde :

- 25 serveurs virtuels
- 2 serveurs physiques
- Antennes wifi, appareils réseaux (lien place Centrale, Verger, Plan-bois)
- Autres équipements (imprimantes, ...)

Remarques de la Commission de gestion

L'évolution des outils informatiques et des normes de sécurité demandent d'en assurer le suivi, ce qui engendre certains coûts.

Les explications de la Municipalité et de M. Blum ont permis à la Commission de se faire une idée plus précise de ces défis et de comprendre la gestion de ce projet.

Personnel Communal

En préambule, Monsieur Chapuis nous donne quelques informations quant au fonctionnement de ce poste à la Municipalité, soit :

Responsable du dicastère : Monsieur Didier Chapuis

Responsable du personnel : Madame Sylvie Nussbaum, secrétaire municipale.

M. Didier Chapuis rappelle certains articles de la Loi sur les communes, en matière d'engagement et mise au concours.

La procédure est la suivante :

- Mise au concours.
- 1^{er} tri des dossiers avec le chef de service, Didier Chapuis, Sylvie Nussbaum, Piéric Freiburghaus.
- 1^{er} entretien avec les mêmes personnes.
- 2^{ème} entretien avec la Municipalité.
- le chef de service donne un préavis, puis la Municipalité prend la décision définitive.

Questions

Que sont actuellement la vision et les missions que s'est données la Municipalité dans le cadre de la gestion du personnel en termes de planification pour les prochaines années ?

- La Municipalité s'inquiète du suivi du personnel et de son évolution, en particulier avec l'augmentation de la masse salariale.
A noter toutefois que le niveau salarial de Penthelaz se situe en dessous de la moyenne, ce qui a sans doute un effet sur l'attractivité des postes.
- Un audit a été demandé afin de déterminer les faiblesses de la commune, aussi au niveau de la gestion du personnel.

Au vu du nombre de personnes engagées, est-ce que la Municipalité est satisfaite et estime efficace la gestion de la commune ?

- Suite l'arrivée de M. Vallat, le service technique a été renforcé, au vu de l'évolution grandissante des demandes.
- La Municipalité essaye de répondre au mieux aux besoins de la commune, qui est globalement bien entretenue et les services sont plutôt satisfaisants.
- La Municipalité relève qu'elle essaye de mettre à disposition des services à plus-value (par exemple les patrouilleurs) mais constate qu'il est aussi de plus en plus difficile de trouver du personnel pour ces tâches.
- L'ambiance au sein du personnel communal est plutôt bonne. Comme pour tout service il y a des hauts et des bas.
- Un entretien annuel avec les employés a été mis en place depuis 3 ans et se déroule plutôt bien. La Municipalité est satisfaite du personnel, et globalement ceux qui partent le font plutôt pour des questions salariales ou d'évolution professionnelle.

Tableaux de bord

Suite à la demande d'obtenir un tableau de bord du personnel, la Municipalité a réalisé un tableau relatif à l'évolution du personnel communal entre 2017 et 2018, au 31 décembre.

Un second tableau contenant des informations plus complètes, entre 2010 et 2018, affichant la masse salariale des postes, en rapport avec les revenus (impôts des personnes physiques et morales), et le nombre d'habitants a également été créé.

* * * * *

La séance suivante a eu lieu le 13 février 2019. Monsieur Jauner, Municipal, était excusé. Pour la Commission de gestion, Madame Ravaioli-Thibaud et Monsieur Gatto étaient excusés, Madame Martin absente. La Commission des finances était représentée par Madame Cardaropoli et Messieurs Dénéreaz et Traini. Nous avons traité le sujet suivant :

Piscine et camping (travaux – problèmes de piscine – comptes)

Obtenir les comptes d'exploitation de la piscine et du camping

Nous avons reçu un relevé détaillé des comptes de la piscine et du camping. Nous relèverons, outre que l'exploitation de ce site présente un déficit, que cette année, la Municipalité a dû acquérir un lave-vaisselle et un nouveau robot pour la piscine ceci pour un total de CHF 15'698.00

Questions :

Y a-t-il eu des soucis particuliers avec les campeurs au cours de l'année ? Quelles suites ont été données par la Municipalité à ces soucis ?

- Sans entrer dans les détails, notre exécutif nous informe qu'il y a eu quelques problèmes de bruit et de querelles mais sans conséquence. Les campeurs concernés ont été mis en garde. Durant l'été, une société de surveillance effectue des rondes dans le camping. Quelques caravanes ont été évacuées de force, avec ou sans le consentement des propriétaires. Il s'agissait soit d'épaves ou de personnes n'ayant plus payé leur dû depuis longtemps.
- Jusqu'à l'année dernière, seul Monsieur Duperrex, chef des services extérieurs, connaissait le système, complexe et vétuste, de chloration et filtrage de la piscine. Suite à un gros problème survenu à la piscine (l'eau était devenue verte en une nuit) et en l'absence de Monsieur Duperrex, il a été tenté de remédier au problème. Malheureusement, les actions effectuées ont fait que le bassin a été vidé de son eau. Afin de pallier ceci, la Municipalité a décidé de former Monsieur Corcuff, second de Monsieur Duperrex, et Monsieur Pingoud, gérant du site.

A noter encore qu'actuellement, le camping est occupé par 70 campeurs et qu'un comité du camping a été formé par plusieurs campeurs afin de défendre leurs intérêts vis-à-vis de la Municipalité.

Le 20 février 2019, nous avons rencontré notre exécutif incorporé afin de discuter des derniers points, soit la rénovation du Tennis club et des routes. Pour la Commission de gestion, Mesdames Ponti et Ravaioli-Thibaud étaient excusées et Madame Martin absente. Madame Cardaropoli et Monsieur Dénéreaz représentaient la Commission des finances.

Tennis club – rénovation

Selon le préavis municipal 2016-10

Les coûts ont-ils été maîtrisés ?

- Le budget prévoyait une dépense de CHF 313'500.00 et bien que toutes les factures ne soient pas rentrées, nous constatons que les coûts sont largement maîtrisés. Le Tennis club a contribué à raison de CHF 25'000.00 et nous attendons une aide financière de la Loterie romande de CHF 20'500.00. De plus, suite aux intempéries du 22 janvier 2018, nous avons touché une participation financière de l'ECA. Il y aura encore des petites interventions en début de saison 2019 (déjà planifiées et sous garantie) de EUROCLAY pour contrôler et corriger si besoin les imperfections ressorties durant l'hiver.

Les travaux répondent-ils aux attentes des utilisateurs ?

- Les travaux sont aujourd'hui terminés et les infrastructures – terrains – vestiaires - éclairage et club house donnent entière satisfaction.

Travaux routiers dans la commune (routes de Lausanne, de la Gare et de Cossonay
Avance des travaux – aménagement du vieux village - financement)

Bases :

Préavis Municipal 2016-01

Réaménagement du vieux village

L'amélioration et la réalisation des chemins piétonniers en bordure de la chaussée ainsi qu'aux débouchés du Cheminet, de J.-J. Porchat et de la route de Penthaz, ont été réalisés.

Les aménagements de divers ilots sur la chaussée, pour modérer le trafic en diminuant la largeur de la route, ont également été effectués.

Les travaux concernant l'accès piétonnier à l'église ainsi que l'aménagement des deux arrêts de bus au carrefour des routes de la Gare, de Daillens et de Lussery, ont été faits. Il en va de même pour l'aménagement de l'espace environnant.

Nous noterons que des travaux supplémentaires tels que le déplacement des bornes hydrantes, l'hydrogommage pour le mur moellons vers l'église et la pose de paratonnerres, ainsi que divers honoraires ont engendré des plus-values se montant à CHF 41'215.00.

Le projet est terminé mais pas bouclé financièrement. Il reste des factures à payer (mandataire, notaire, géomètre et entreprise de construction) pour une somme totale d'environ CHF 40'000.00.

Le montant du préavis 2016-01, accordé par le Conseil, était de CHF 2'275'000.00. A ce jour le total des paiements effectués est de CHF 2'215'234.40, plus-values incluses. Au vu du solde approximatif à payer, le coût final ne devrait pas dépasser le montant du préavis. Il devrait même être au-dessous d'environ CHF 20'000.00, ce qui réjouit l'ensemble de la Commission de gestion.

En ce qui concerne les subventions, celles-ci seront traitées en fin de chantier, dès la réception de l'ensemble des factures. Mais, nous ne pourrions prétendre qu'à une subvention de 35% sur la somme de CHF 715'000.00 qui correspondent à CHF 250'250.00 et non aux CHF 358'000.00 annoncés dans notre rapport sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2017, préavis 2018-22.

Préavis Municipal 2017-12

Crédit d'étude pour le réaménagement et réfection de la route de la Gare

A ce jour, l'étude n'est pas terminée. Il reste la préparation des soumissions, l'analyse et l'adjudication des offres, la mise à l'enquête dès le 15 février 2019.

Le montant du préavis 2017-12, accordé par le Conseil, est de CHF 130'000.00. Le mandataire n'a pas encore établi sa facture mais le montant du crédit accordé ne devrait pas être dépassé.

Préavis Municipal 2017-16

Réfections des routes de Lausanne et Cossonay

A ce jour, le projet entame sa dernière phase, à savoir l'aménagement à l'entrée de la localité. Pour une partie de ces travaux, il y aura à nouveau des feux qui seront en fonction à fin mars.

Il reste encore à poser les enrobés sur l'ensemble du chantier. Pour ces derniers, le travail se fera en juin 2019. Ceci engendrera une fermeture complète de la route de Lausanne durant tout un week-end.

Les montants réunis des préavis 2017-16 (CHF 2'760'500.00) et 2018-24 (CHF 325'000.00), accordés par le Conseil, donnent un total de CHF 3'085'000.00. Au 12 février 2019, la somme totale des paiements effectués est de CHF 1'690'913.45. Il reste donc CHF 1'394'586.00 pour la fin des travaux.

Au vu de ces chiffres, M. Martinez du service technique pense qu'il ne devrait pas y avoir de dépassement.

Comme pour le réaménagement du vieux village, les subventions seront traitées à la fin du chantier. Pour cette partie nous devrions bénéficier d'un montant de CHF 523'510.70.

Tout en sachant que le Conseil a accordé un crédit total de CHF 5'490'000.00 pour les 4 préavis et bien que les comptes ne soient pas encore bouclés, nous félicitons la Municipalité pour la maîtrise des coûts et espérons qu'il en sera de même pour les prochains crédits que le Conseil sera amené à voter pour les réaménagements sur la route de la Gare.

Par contre, en voyant que les subventions pour le vieux village ne sont pas encore traitées, nous regrettons toujours l'urgence devant laquelle le Conseil avait été mis pour la votation du préavis 2016-01 et nous espérons que cela ne se reproduira pas.

* * * * *

Au terme de ces entrevues avec la Municipalité, la Commission de gestion s'est rencontrée au domicile du rapporteur afin de faire une première lecture de ce rapport et déterminer les comptes que nous voulions examiner. Nous avons adressé à la Municipalité, le 28 avril 2019, la liste suivante :

Informatique :

- 190.311

- 190.315

Personnel :

- 110.301.10

- 110.301.11

- 110.301.12

- 110.309

Réaménagement du vieux village

9.141.01.44

Réfections des routes de Lausanne et de Cossonay

9.141.01.45

Selon Préavis 2017-16

9.280.460

9.280.810

9.282.430

Tennis – Rénovation – travaux selon Préavis 2016-03

9.143.01.47

Piscine et camping

1706

Le 14 Mai 2019, la Commission de gestion incorpore avait rendez-vous avec la Municipalité, également au complet, pour la lecture des comptes. Monsieur Iban Garcia, Boursier, était également présent. La Commission des finances était représentée par Madame Cardaropoli et Monsieur Traini.

Au cours de cette soirée, nous avons passé en revue tous les postes et avons reçu à chaque remarque des explications complètes et précises. La Commission de gestion a également porté un regard sur les rentrées financières de la commune, plus particulièrement sur les impôts, autant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. La Commission constate que durant ces dernières années les rentrées fiscales sont en diminution tant pour les entreprises que pour les personnes physiques. Or, avec la votation de la RFFA, l'imposition des entreprises va encore baisser, et pour les personnes physiques les revenus vont diminuer étant donné l'augmentation des cotisations AVS et l'augmentation de la TVA. De plus avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, les nouvelles constructions vont se faire au compte-goutte, ce qui ne permettra pas de nouveaux arrivants ni de nouvelles rentrées fiscales. Il est donc raisonnable de penser qu'il va falloir à court terme compenser ce manque à gagner par une hausse d'impôt.

* * * * *

Le 21 mai a eu lieu le contrôle des comptes. Monsieur Freiburghaus, Syndic, était excusé, tandis que la Commission de gestion était incorpore. La Commission des finances était représentée par Mme Cardaropoli et M. Traini. M. Garcia, Boursier, était également présent.

La Commission a eu libre accès à tous les documents qu'elle a souhaité examiner.

Nous relevons ci-après quelques points qui ont retenu notre attention.

Suite à la rénovation du Tennis, la couverture ECA n'a pas été ajustée et augmentée. L'inondation du 22 janvier 2018 a eu des conséquences bien plus importantes que celles constatées tout de suite après la décrue. Les dégâts occasionnés par cet évènement ont été vraisemblablement sous évalués.

En effet, pendant l'hiver 2018 et le début du printemps 2019, il a été constaté que le tapis s'est déformé et qu'il sera nécessaire d'effectuer de nouveaux travaux pour un total proche de CHF 200'000.00.

Pour une première mise en état des terrains en mars 2018, L'ECA a pris en charge environ CHF 30'000.00, très probablement le montant total assuré des dommages. Actuellement, notre exécutif étudie comment il peut combler ce manque d'argent. Il lui a été suggéré de contacter l'entreprise qui a fait les travaux pour vérifier de la conformité et bonne exécution de leur travail.

Au niveau du camping et de la piscine, nous avons constaté une erreur de ventilation des comptes. En effet, le personnel des Services extérieurs a dû acquérir divers outils pour la rénovation du bar de la buvette ainsi que des vêtements, ceci pour un total de CHF 1'372.00. Nous ne mettons absolument pas en cause la nécessité de ces achats mais, bien qu'ils aient servi à ladite rénovation, il s'agit d'outils qui vont être entreposés au local du personnel des services extérieurs pour d'autres usages que pour la piscine par la suite. Il aurait donc fallu inscrire cette dépense dans le poste adéquat. Nous invitons les responsables qui signent les bons à faire preuve de davantage de vigilance quant à la ventilation des factures transmises à La Bourse communale.

Pour l'informatique, environ 20 pièces ont été contrôlées. Globalement tout est en ordre. Exemple : le total du compte 190.315 correspond bien au total du grand livre présenté. La Commission remarque toutefois qu'en 2019 un montant de plus de CHF 300.00 a été dépensé pour du tonner pour les petites imprimantes individuelles. Dans le passé la Commission avait déjà signalé ce problème. Dès lors qu'une imprimante centrale performante (avec un contrat de prestation important) a été installée, il convenait de diminuer les imprimantes individuelles. La Commission demande à la Municipalité d'analyser ce point en vue d'une optimisation des ressources et des coûts (par exemple une imprimante par étage au maximum).

Pour le personnel, la Commission de gestion a procédé à la vérification des comptes suivants :

110.301.10

110.301.11

110.301.12

110.309

S'agissant surtout du traitement salarial du personnel, la Commission a effectué un pointage pour les trois catégories du personnel, en analysant un dossier pour chaque catégorie, de manière aléatoire, et demandé quelques explications complémentaires.

Personnel fixe (exploitation)

La Commission a examiné un dossier au hasard pour un employé d'exploitation en classe « moyenne », et a profité pour demander les précisions au sujet de l'attribution salariale et l'évolution dans le temps.

Explications par M. Chapuis :

Un barème salarial avec des fonctions et un minimum et maximum par fonction existe, mais il n'y a pas d'attribution automatique d'augmentation dans la fourchette.

Une étape dans l'éventuelle augmentation de salaire est effectuée chaque année par la Municipalité, globalement, selon la situation économique. La Municipalité décide si elle souhaite augmenter chaque personne indépendamment de l'indexation du coût de la vie.

Une deuxième étape est l'entretien annuel qui a été instauré. Cette démarche a pour but de permettre à toutes les parties de s'exprimer de manière générale et plus particulièrement sur les attentes des employés, et de déterminer ensuite si l'employé/e mérite un avantage financier (prime/augmentation). Il est effectué par M. Chapuis (en charge du dicastère) et le syndic, accompagnés par le chef de service lorsqu'il s'agit de ses subordonnés. La personne dont la Commission a examiné la situation a d'ailleurs été définie avec un « potentiel de progression » pour le futur.

Personnel auxiliaire (Midicroque et petits poussins)

La Commission a examiné la fiche de salaire et le décompte des heures d'une personne travaillant à Midicroque et à la halte-garderie « Les petits poussins ». Le tarif horaire a été considéré comme satisfaisant.

M. Chapuis relève qu'il est légèrement plus haut que celui proposé par d'autres communes, mais certains emplois auxiliaires tels que ceux-ci, ou encore les patrouilleurs, sont des activités plutôt difficiles par leurs horaires et la Municipalité estime que c'est légitime de les rémunérer un peu mieux.

Personnel piscine (garde-bains)

Depuis la reprise de la gestion complète de la piscine et du camping par la Municipalité, les charges salariales ont bien entendu augmenté par l'intégration entre autres des trois garde-bains. Les gardes-bains, qui doivent être en possession de diplômes/formations spécifiques, sont engagés à un taux fixe (100%) et avec un salaire mensuel. Pour cette année ils sont 2 hommes et une femme et la Commission a relevé que l'égalité salariale est appliquée.

Les personnes sont engagées pour 45 heures par semaine, et sont payées même en cas de mauvais temps. En principe elles se rendent sur place pour d'autres travaux d'entretien, sauf bien entendu si vraiment il n'y a pas lieu de les solliciter. Elles ont droit à deux jours de congé consécutifs par semaine, et doivent toujours être deux présentes à la piscine. Le salaire est également considéré comme satisfaisant.

Anecdote : les trois garde-bains sont français. M. Rochat, Municipal, précise qu'actuellement les français sont mieux formés que les suisses dans ce domaine.

Réaménagement du vieux village et réfections des routes de Lausanne et de Cossonay

Nous avons pointé toutes les pièces concernant le réaménagement du vieux village et avons pu constater qu'elles correspondaient aux écritures du grand livre. De plus, nous avons eu réponse à toutes les questions posées. Il en va de même pour les comptes de réfection des routes de Lausanne et Cossonay.

L'éventuelle remarque que nous pourrions faire, c'est que dans les préavis il y a des tableaux nous donnant la description du coût des travaux point par point soit, éclairage public, aménagements divers, divers et imprévus, etc... mais lors de la vérification des comptes, il est difficile de retrouver ces points car nous n'avons que les opérations de l'année à vérifier. Il serait peut-être bien d'effectuer un tableau semblable au préavis avec toutes les factures reçues, ainsi nous pourrions voir dans quel poste il y eu des plus ou moins-values.

Notons encore que c'est avec une grande satisfaction que la Commission de gestion a appris que les comptes ont été bouclés avec un excédent de revenus de

CHF 621'344.00 et que sa répartition dans les différents comptes convient parfaitement à la Commission.

Pré-conclusions

Au terme de son rapport et en guise de pré-conclusions, la Commission de gestion tient à remercier chaleureusement la Municipalité et les collaborateurs du personnel communal rencontrés pour leur disponibilité et leur coopération. Elle a également apprécié la franchise et la précision avec lesquelles chacun a répondu aux questions posées.

Notre nouveau Boursier a grandement facilité la tâche de la Commission non seulement par la mise à disposition et la clarté des documents concernés mais également par ses explications orales durant les différentes séances. Il faut dire qu'avant d'être nommé au poste qu'il occupe aujourd'hui, il secondait Madame Girard à la bourse communale.

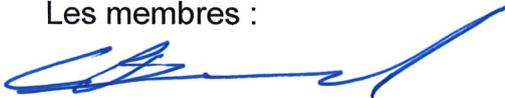
Conclusions

La Commission de gestion vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal n° 2019-33.

Penthalaz, le 5 juin 2019.

Le Rapporteur :

Les membres :



BORGEAUD Corinne



Claude-Alain Zbinden



PONTI Patrizia



RAVAIOLI-THIBAUD Victoria

MONTEIRO Rosario



ZURCHER Stéphane

GATTO Antonio